



Agence française des chemins de Compostelle

Appel à manifestation d'intérêt national

Label « Communes Haltes - Chemins de Compostelle en France® » - 2027-2029



Contexte

Le 29 novembre 2021, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Agence française des chemins de Compostelle, le programme de labellisation « Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France® » a été présenté à l'ensemble des membres de l'Agence.

« Communes Haltes - Chemins de Compostelle en France® » labellise individuellement des communes adhérentes volontaires, engagées dans :

- une démarche globale d'amélioration de l'offre d'accueil, des services proposés,
- le développement d'une offre culturelle accessible à toutes et tous,
- la valorisation du patrimoine et des ressources locales,
- la structuration de l'itinérance sur le territoire.

Le label Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France® est une **démarche d'engagements**, élaborée de façon concertée par les communes et l'Agence française des chemins de Compostelle.

Elle permet également d'intégrer un réseau dynamique, présent dans 15 départements, et qui offre la possibilité à ses membres de mutualiser les actions de communication, les bonnes pratiques, et de partager les valeurs d'hospitalité des chemins de Compostelle.

A travers la feuille de route validée par le Conseil municipal, la commune précise les orientations retenues pour valoriser son territoire et poursuivre ses objectifs d'accueil. L'Agence française des chemins de Compostelle apporte toute son assistance technique et des outils pour élaborer cette feuille de route.

Les communes candidates doivent fournir une lettre de candidature explicitant leur démarche globale, leurs objectifs, leurs précédentes réalisations et leurs projets à venir, etc. par voie numérique adressée à Laure Koupaliantz, laure.koupaliantz@chemins-compostelle.com, directrice de l'Agence Française des Chemins de Compostelle, et/ou Célia Quintard, celia.quintard@chemins-compostelle.com, chargée de développement touristique, responsable du Label.

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse à l'ensemble des communes adhérentes à l'Agence française des chemins de Compostelle et concerne une labellisation pour la période 2027 - 2029.

Eligibilité

Conformément au règlement du label, les critères d'éligibilité de la commune sont :

- Être adhérente à l'Agence française des chemins de Compostelle.
- Être située sur un itinéraire contemporain vers Compostelle.
- Témoigner d'une volonté politique collective au projet de candidature par une délibération du Conseil municipal.
- S'inscrire dans la stratégie territoriale de développement de l'itinérance aux différents niveaux institutionnels.

Calendrier et processus de sélection

L'Appel à Manifestation d'Intérêt du label Communes Haltes est lancé à partir 10 septembre 2026. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 16 octobre 2026 par voie dématérialisée pour une pré-sélection des communes.

Les communes sélectionnées auront jusqu'à la mi-février 2025 pour remettre le dossier de candidature comprenant :

- le diagnostic de la commune qui consiste en une présentation et un état des lieux de l'offre de services, d'équipement et de valorisation culturelle ;
- la feuille de route 2027-2029 comprenant le plan d'action de l'engagement de la commune ;
- le planning prévisionnel de l'application des engagements (GANTT) ;
- la délibération municipale ou l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

L'Agence peut accompagner les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de leur diagnostic et dans l'élaboration de leur plan d'action.

Coût

La labellisation et l'intégralité du processus de sélection sont gratuits pour les communes adhérentes. L'Agence des chemins de Compostelle met à disposition un animateur du label et des outils d'ingénierie. Reste à la charge des communes les budgets d'éventuelles actions faisant partie de leur programme de feuille de route dans le cadre du label.

Contact

Célia QUINTARD – Chargée de développement touristique – Itinérance

celia.quintard@chemins-compostelle.com – 05 32 09 02 26

Agence française des chemins de Compostelle

4 rue Clémence Isaure

31000 TOULOUSE